

République Française

**CHAMBRE DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT DU NORD**

**16, RUE INKERMANN
LILLE
03.20.12.36.50**

Le Président

Nos Réf : AG/VR/CH/RM-06

Lille, le 17 mars 2006

**Monsieur BLANCHARD Loïc
« BOB B CREATION »
14/16 rue au Peterinck**

59000 LILLE

Monsieur,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser ci-joint le diplôme vous conférant la qualité d'Artisan.

Au nom de la Chambre de Métiers du Nord et en mon nom personnel, je vous adresse toutes mes félicitations et souhaite que vous fassiez le meilleur usage de ce titre.

En effet, à l'heure de la consommation de masse et de la standardisation poussée des produits, la meilleure arme des entreprises artisanales reste la qualité et l'individualisation des prestations.

Aussi, est-il indispensable que les chefs d'entreprises affichent haut et fort la qualification qui leur est officiellement reconnue et contribuent ainsi à ancrer l'image de marque de la qualité dans l'esprit du consommateur, des médias et du grand public.

A cet effet, je vous invite à utiliser au mieux les panonceaux et les autocollants qui vous sont remis.

Nous sommes tous concernés par la promotion de l'image de notre secteur.

Avec mes félicitations réitérées, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

e de son fils artisan


Alain GRISET

diplôme d'artisan

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU NORD



Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord

vu le décret n° 98-247 du 2 Avril 1998 instituant la qualité d'Artisan

a décidé de conférer la qualité d'Artisan pour le Métier

d'art graphique

à **Monsieur BLANCHARD Loïc**

né le **12 Décembre 1980** à **Port au Prince (Haïti)**

chef d'entreprise immatriculé au Répertoire des Métiers sous le N° **480 937 572 RM 590**

et lui délivre en attestation le présent diplôme.

Fait à **Lille**

le **17 mars 2006**

LE RECIPIENDAIRE

CACHET

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT DU NORD




Alain GRISET